COMPTE-RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 OCTOBRE 2021

Affiché le
1 1 OCT. 2021

L'an deux-mille vingt et un, le six octobre à seize heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Molière – Place Germain Ollier, sous la Présidence de M. Jean CAYRON, Maire.

PRESENTS: M. Jean CAYRON, Mme Jeanne PERRIN, M. Yoann GNERUCCI, Mme Isabelle NOURI, M. Robert MASSON, Mme Eve STEINMETZ, M. Jean-Claude SAVIO, Mme Marie- Reine LOUISA, Mme Catherine PICQ, M. Gilles PRIARONE, Mme Martine BOUVARD, M. Julien FABRE, Mme Caroline DEMONEIN, M. Christian BESSERER, Mme Carole SCHWALLER, Mme Stéphanie METIVIER, M. Didier LEMAITRE, Mme Pascale TESSONNEAU, M. Jean-Michel BENHAMOU, Mme Sylvie LELEU, M. Elio DAMO, Mme Marie-Line BIANCHI, M. Jérôme BUSNEL, M. Ken TISSIER (arrivé à 16h59), Mme Line KERGOULAY, M. Julien LUCHINI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

| M. Jacques BACQUET | a donné pouvoir à | M. Julien FABRE |
|----------------------|-------------------|-------------------|
| Mme Svetlana LEGRAND | a donné pouvoir à | M. Yoann GNERUCCI |
| M. Kader MERIMECHE | a donné pouvoir à | M. Jean CAYRON |
| Mme Claude ICHARD | a donné pouvoir à | M. Julien LUCHINI |

ABSENTS

Mme Isabelle SUCHET, M. Guillaume GUERIN, Mme Michèle AUZOLAT

La séance est ouverte à 16 heures 11 par M. Jean CAYRON, Maire.

ACCORD POUR UN VOTE A MAIN LEVEE POUR L'ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

VOTE: UNANIMITE (29 voix POUR)

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marie-Line BIANCHI est élue Secrétaire de séance.

VOTE: UNANIMITE (29 voix POUR)

-Arrivé de M. Ken TISSIER à 16h59

1 - ARRÊT DU BILAN DE CONCERTATION ET DU PROJET PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) Après débat, le Conseil Municipal :

ARRETE le bilan de la concertation tel qu'il est annexé à la présente délibération,

ARRETE le projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune tel qu'il est annexé à la présente délibération,

TRANSMET la présente délibération et ses annexes pour avis aux personnes publiques associées et organismes mentionnés aux articles L132-7, L132-9 et L153-16 à L153-18 du code de l'urbanisme ainsi qu'à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) et à l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO).

DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément aux dispositions de l'article R153-21 et R153-22 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie centrale, en mairie d'honneur et dans les mairies annexes de la Bouverie et des Issambres sur les panneaux d'affichage prévus à cet effet durant un mois et qu'une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la Commune, ainsi que sur le portail national de l'urbanisme.

DIT que le projet de PLU et le bilan de la concertation arrêtés seront tenus à la disposition du public en Mairie d'honneur, située Place Germain Ollier à Roquebrune-sur-Argens, du lundi au jeudi de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 13h30 à 16h30,

DIT qu'après cette phase de consultation, le projet de PLU sera soumis à enquête publique.

VOTE: A LA MAJORITE

26 voix POUR

- 2 CONTRE (Julien LUCHINI, Claude ICHARD)
- 2 ABSTENTIONS (Ken TISSIER, Line KERGOULAY)

2 - INFORMATION DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Conseil Municipal:

PREND ACTE des décisions municipales n° 2021/221 à 2021/236

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 43.

AFFICHE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Maire, Jean CAYRO

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 6 octobre 2021.